

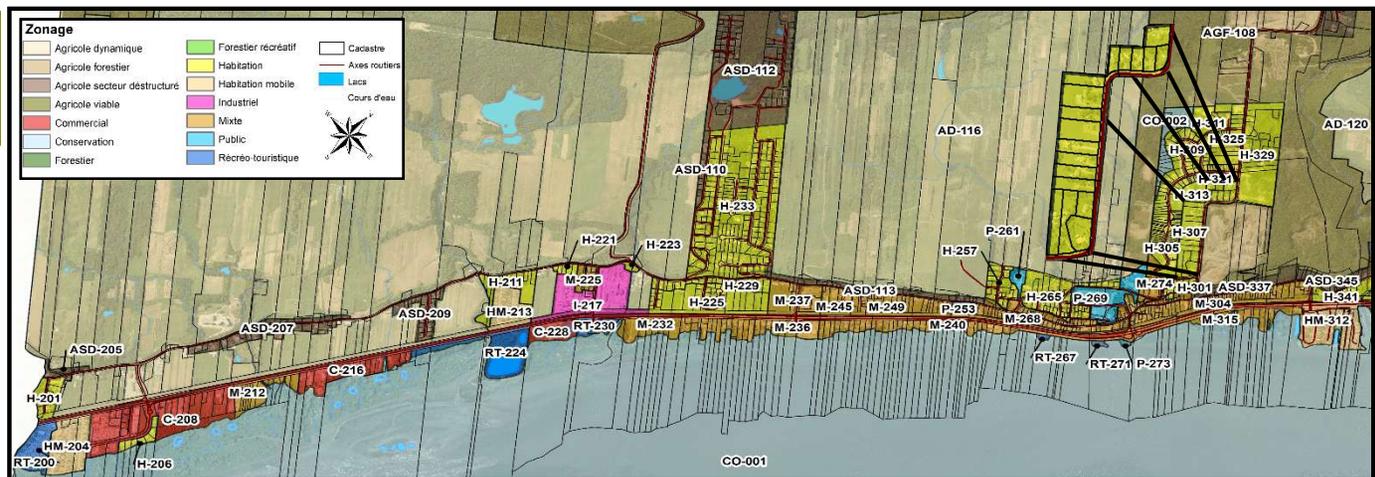
Zone H-307

La zone H-307 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type H (habitation), elle est à caractère résidentiel.

Elle comprend les adresses impaires du 27 au 101 route de Saint-Achillée.

Disposition particulière:

Les propriétés dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « Avenue Royale et noyau villageois ».



CLASSES D'USAGES		H-307
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	●
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
COMMERCE ET SERVICES	C-8 Hébergement léger	●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
AGRO-FORESTIER	A-2 Agriculture sans élevage	*
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●
Disposition particulière: les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone.		
* L'implantation de cet usage doit être accompagné de mesures qui assurent une saine cohabitation des différentes fonctions.		

NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	6
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	2
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	8
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	10
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15
Disposition particulière: les toits plats sont prohibés dans cette zone.	